

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
MUSEE DE SOLOGNE

DECISION

Finances locales - Subvention

Objet : Demande d'une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Centre-Val de Loire et du Conseil départemental de Loir-et-Cher pour la restauration de 11 registres, 4 plans et 4 calques des Archives municipales.

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 26 ;

Considérant qu'il y a lieu de faire restaurer de 11 registres, 4 plans et 4 calques des Archives municipales pour leur bonne conservation et leur transmission aux générations futures.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – De solliciter le soutien financier de la DRAC Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Dépenses		Recettes	
Restauration 11 registres, 4 plans et 4 calques	2049,0	Ville Romorantin-Lanthenay (10%)	204,9
		DRAC-Centre Val de Loire (70%)	1434,3
		Conseil départemental de Loir-et-Cher (20%)	409,8
Total HT	2049,0	Total	2049,0

ARTICLE 2 – Le Maire rendra compte de cette décision lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 21/07/2025.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 24 JUL. 2025

Publié ou notifié le 25 JUL. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 25 JUL. 2025

Le Maire,

Jeanny LORGEUX